



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ FINANCIER

Cent treizième session

Rome, 8 – 12 mai 2006

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2004-2005

Faits saillants

Les dépenses de l'exercice 2004-05 consignées dans les comptes non vérifiés de l'Organisation représentent 99,9 pour cent de l'ouverture de crédits de 749,1 millions de dollars EU, laissant ainsi un solde disponible de 0,9 million de dollars EU.

Comme indiqué dans les rapports antérieurs au Comité financier¹, une variance défavorable substantielle entre les coûts standard et les dépenses réelles de personnel, d'un montant de 16 millions de dollars EU, pèse lourdement sur les résultats de l'exercice 2004-05. Comme signalé précédemment au Comité, pour l'exercice biennal des virements entre chapitres budgétaires sont nécessaires des chapitres 1, 2 et 5 vers les chapitres 3 (1,5 million de dollars EU) et 6 (1,3 million de dollars EU). Les transferts définitifs requis se situent dans les limites des montants autorisés précédemment par le Comité financier².

Le Comité avait autorisé l'utilisation des arriérés du principal bailleur de fonds pour couvrir les frais de réaffectation du personnel et de cessation de service (4,1 millions de dollars EU) et les dépenses de sécurité (2,8 millions de dollars EU)³, étant entendu qu'aucun effort ne devait être épargné pour absorber ces coûts dans le budget du Programme ordinaire. Cet objectif a été atteint et les arriérés restent donc exclusivement réservés aux fins approuvées initialement par la Conférence en vertu de la Résolution 6/2001. Le solde d'arriérés non utilisé de 10,1 millions de dollars EU sera transféré dans le Dispositif pour les dépenses d'équipement, comme autorisé par le Comité⁴.

Le Comité est invité à prendre note du présent rapport.

¹ FC 110/2, *Virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2004-05* (septembre 2005); FC 109/3, *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires* (mai 2005)

² CL 129/4, par. 10

³ CL 127/14, par. 79 et CL 129/4, par. 9

⁴ CL 129/4, par. 11

Introduction

1. Dans sa Résolution 7/2003 sur les ouvertures de crédits budgétaires pour 2004-05, la Conférence a approuvé un budget de 749,1 millions de dollars EU, tandis que l'Article 4.1 a) du Règlement financier autorise le Directeur général à engager des dépenses dans la limite des crédits votés. Aux termes de l'Article 4.6 du même Règlement, le Directeur général doit gérer les crédits votés de manière que des fonds suffisants soient disponibles pour faire face aux dépenses pendant l'exercice et le Comité financier doit examiner chaque année l'application dudit article par le Directeur général. Le présent rapport récapitule, pour information et débat, les aspects budgétaires de l'exécution du Programme ordinaire pour 2004-05 et fournit des détails sur les virements budgétaires définitifs entre chapitres.

Exécution du Programme ordinaire biennal - Résultats d'ensemble

2. Le Directeur général gère les crédits au moyen d'allocations institutionnelles annuelles au Programme de travail ordinaire que le Bureau du programme, du budget et de l'évaluation (PBE) répartit entre les attributaires. Les allocations institutionnelles représentent des plafonds de dépenses pour les attributaires, par rubrique. Les allocations sont ajustées par le PBE au cours du cycle d'exécution pour tenir compte des nouveaux besoins du programme, des activités sous-budgétisées et des ajustements de coûts qui n'étaient pas prévus dans le Programme de travail et budget pour 2004-05.

3. Le tableau 1 récapitule l'exécution du budget global par rapport aux crédits approuvés par la Conférence. Il fait apparaître un solde excédentaire de 0,9 million de dollars EU sur les crédits de 749,1 millions de dollars EU ouverts pour 2004-05, soit une utilisation de 99,9 pour cent des crédits alloués.

4. Les résultats de 2004-05 sont établis sur la base des dépenses effectives inscrites dans les comptes non vérifiés de l'Organisation, ajustées sur la base du taux de change de 1,19 dollar EU pour 1 euro (taux budgétaire) fixé dans le Programme de travail et budget pour 2004-05⁵. Tout écart résultant de la conversion des dépenses en euros au taux budgétaire, au lieu du taux de change des Nations Unies (qui est le taux effectivement employé à des fins comptables), est présenté sous forme de correctif dans l'État IV des comptes définitifs de l'Organisation pour 2004-05.

Tableau 1. Aperçu de l'exécution du Programme ordinaire pour 2004-05 (en millions de dollars EU)

	2004-05
Ouvertures de crédits budgétaires	
Programme de travail	841,0
À déduire: Autres recettes	91,9
Ouvertures de crédits prévues dans la Résolution 7/2003 de la Conférence	749,1
Dépenses nettes	748,2
Dépenses par rapport aux crédits nets	0,9

⁵ FC 110/2, par. 8

5. Les résultats de l'exercice biennal se ressentent principalement d'une variance défavorable importante au titre des dépenses de personnel. Conformément aux estimations et aux explications précédemment fournies au Comité⁶, la variance défavorable finale de 16 millions de dollars EU résulte d'un certain nombre d'éléments, et notamment de dépenses supérieures aux crédits inscrits dans le budget pour l'assurance maladie après la cessation de service, les voyages autorisés, le remboursement des frais de scolarité et les demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie⁷.

6. Les autres dépenses importantes non budgétisées qui ont été engagées au titre du Programme ordinaire pour l'exercice biennal, sont les suivantes: un montant de 4 millions de dollars EU pour frais de réaffectation et de cessation de service, résultant de l'approbation d'un budget inférieur de 51,2 millions de dollars à celui de croissance réelle zéro, et un montant de 2,8 millions de dollars EU pour frais supplémentaires liés à la sécurité. Le Comité financier avait autorisé, en vertu de la Résolution 6/2001, l'utilisation des arriérés du principal bailleur de fonds pour couvrir ces deux postes, étant entendu qu'aucun effort ne devait être épargné pour absorber ces coûts dans le budget du Programme ordinaire. L'Organisation est effectivement parvenue à financer ces coûts à partir du Programme ordinaire définitif pour 2004-05 comme indiqué plus haut, de sorte que les arriérés restent exclusivement réservés aux fins approuvées initialement par la Conférence conformément à la Résolution 6/2001.

Virements budgétaires et exécution du budget 2004-05 par chapitre

7. Comme établi dans le tableau ci-après, les virements budgétaires entre chapitres se situent dans les limites précédemment approuvées, avec des transferts des Chapitres 1, 2 et 5 vers les Chapitres 3 et 6. Les résultats par chapitre indiqués ci-dessous tiennent compte de la répartition de la variance défavorable des dépenses de personnel, et de l'absorption des frais de réaffectation et de cessation de service et des dépenses de sécurité.

Tableau 2. Exécution du budget 2004-05 par chapitre (en milliers de dollars EU)

2004-05			
Chapitre/Titre	Crédits 2004-05	Dépenses 2004-05	Excédent/déficit par rapport aux crédits
1 Politique et direction générales	67 355	66 979	376
2 Programmes techniques et économiques	329 136	326 417	2 719
3 Coopération et partenariats	140 773	142 303	(1 530)
4 Programme de coopération technique	103 027	103 027	0,0
5 Services de soutien	59 415	59 356	59
6 Charges communes	48 794	50 139	(1 345)
7 Imprévus	600	14	586
Total du Programme ordinaire	749 100	748 235	865

⁶ FC 110/2 par. 4 et 5, et FC 109/3, par. 10 à 14

⁷ Le document FC 113/11, *Traitement de la variance des dépenses de personnel*, présente les mesures qui pourraient être prises pour améliorer la gestion financière de la variance des dépenses de personnel et en atténuer les effets indésirables sur l'exécution du programme approuvé de l'Organisation.

8. Le virement requis vers le Chapitre 3 est sensiblement inférieur au montant prévu dans le rapport présenté au Comité financier en septembre (1,5 million de dollars EU contre 4,2 millions), grâce à une sous-utilisation par rapport aux fonds alloués dans deux secteurs:

- La Division du Centre d'investissement (TCI) mène des activités d'élaboration de projets en faveur de l'agriculture et du développement rural en collaboration avec de grandes institutions financières et organismes apparentés, sur la base d'un partage des coûts. Les dépenses de TCI au titre du Grand Programme 3.2 ont été inférieures du fait de remboursements de dépenses plus importants que ceux qui étaient budgétisés pour l'exercice, et des économies réalisées grâce à un contrôle attentif des coûts fondé principalement sur une meilleure mise à profit des compétences internes.
- Les crédits alloués aux Représentations de la FAO (Grand Programme 3.4) ont été sous-utilisés par effet notamment de remboursements de dépenses plus élevés que prévu concernant l'appui aux bureaux et l'exécution de projets extrabudgétaires dans la dernière partie de l'année 2005.

Arriérés

9. Le rapport du mois de septembre sur les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2004-05 estimait les arriérés non utilisés au titre de la Résolution 6/2001 à 5,7 millions de dollars EU⁸. Avec les 4,1 millions de dollars EU précédemment destinés à couvrir des dépenses ponctuelles de réaffectation et de cessation de service, le solde final d'arriérés non utilisé au 31 décembre 2005 est de 10,1 millions de dollars EU.

10. Comme autorisé par le Comité dans son rapport de septembre 2005, le solde d'arriérés non utilisé en vertu de la Résolution 6/2001, qui serait disponible au 31 décembre 2005, sera transféré dans le Dispositif pour les dépenses d'équipement, pour en assurer le fonctionnement effectif. Le Programme de travail et budget révisé pour 2006-07 établit un plan de financement détaillé pour ces ressources.

Conclusions et mesures suggérées au Comité

11. Le Comité est invité:
- a) à prendre note de l'exécution du budget du Programme ordinaire définitif pour 2004-05;
 - b) à prendre note des virements entre chapitres et du fait qu'ils s'inscrivent dans les limites déjà approuvées par le Comité; et
 - c) à prendre note du virement d'arriérés effectué en vertu de la Résolution 6/2001 dans le Dispositif pour les dépenses d'équipement, comme préalablement autorisé et exposé de manière plus détaillée dans le Programme de travail et budget révisé pour 2006-07.

⁸ FC 110/2, par. 17